

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/04/2025 - 1878 - 2019 B 01504 - 880 151 816 - 2L



Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD  
2024  
cerfa  
N° 11084\*25

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

### IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition
--------------------	------------	------------	------------	-------------------------------

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime réel normal
---	--------------------

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société : SAS LAFONT Christophe 2 1.	Adresse du siège social :
SIRET : 8 8 0 1 5 1 8 1 6 0 0 0 1 9	Mél :
Adresse du principal établissement : 11 RUE DES MOULIERES 06110 LE CANNET	Ancienne adresse en cas de changement :

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.	SIRET

<b>B ACTIVITÉ</b>		
Activités exercées	Activités des marchands de biens immobiliers	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)</b>				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	2 091
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>		
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies) <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) <input type="checkbox"/>			

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)</b>	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse N°
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	Nom État de résidence N°

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)  
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 07/05/2024 Lieu : LE CANNET
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Qualité et nom du signataire : M LAFONT Christophe PRÉSIDENT
Examen de conformité fiscale	Signature :



Désignation de l'entreprise		2 L		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		11 RUE DES MOULIERES		06110 LE CANNET		
SIRET						
8 8 0 1 5 1 8 1 6 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		
		1		2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 3 1 2 3		
<b>ACTIF</b>				Brut		
				Amortissements – Provisions		
				Net		
				1		
				2		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	030		
	Immobilisations financières * (1)		040	042	120	
	<b>Total I (5)</b>		044	048	120	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074	2 147	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	15	
	Disponibilités		084	086	18 088	
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	<b>Total II</b>		096	098	20 250	
	<b>Total général (I + II)</b>		110	112	20 370	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		10	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	)	132	
	Report à nouveau		134		21 834	
	Résultat de l'exercice		136		(2 091)	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	<b>Total I</b>		142		19 854	
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		516	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	)	172	
	Comptes courants d'associés		173			
	Autres dettes		175			
	Produits constatés d'avance		174			
<b>Total III</b>		176		516		
<b>Total général (I + II + III)</b>		180		20 370		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184
			1 696			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2 L		Néant <input type="checkbox"/>			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
Autres produits				230			
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>					<b>232</b>		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : mobilier - immobilier)				242		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243	355		244		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1.2°, al 3 du CGI				255		
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					<b>264</b>		
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>					<b>270</b>		
Produits financiers (III)	280				294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306		
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					<b>310</b>		
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des opco-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D) )	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				646	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2					<b>352</b>	<b>354</b>	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * 674 dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2					<b>370</b>	<b>372</b>	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SAS 2 L</b>						Néant <input type="checkbox"/>	
I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406	
	Autres	410		412		414		416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426	
	Constructions	430		432		434		436	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456	
	Matériel de transport	460		462		464		466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476	
Immobilisations financières		480		482	120	484		486	120
TOTAL		490		492	120	494		496	120
II		AMORTISSEMENTS		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice							
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5			
		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme		0 % ⑧	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2 L					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612		614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622		624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642		644	646		
	Sur comptes clients	650	652		654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>		<b>684</b>	<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>				
		Dotations		Reprises				
<b>Fonds commercial</b>		681	683					
Autres Immobilisations incorporelles		700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains		710	715	2				
Constructions		720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage		730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740	745	5				
Matériel de transport		750	755	6				
Autres immobilisations corporelles		760	765	7				
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>		
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			674			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter			
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984			674			
Déficits de l'exercice		860			2 091			
Total des déficits restant à reporter		870			2 765			
<b>III DIVERS</b>								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380	
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378 <b>311</b>		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFI P N 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CG)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 3	SIREN	8 8 0 1 5 1 8 1 6
Dénomination de l'entreprise	2 L		
Adresse (voie)	11 RUE DES MOULIERES		
Code postal	0 6 1 1 0	Ville	LE CANNET
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code postal		Commune		Pays	

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Adresse : N°		Voie		Pays	
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

## Détail du bilan simplifié

Rubriques	01/01/2023	01/01/2022	Variation	
	31/12/2023	31/12/2022		
	12	12	Montant	%
<b>Immobilisations financières</b>	120		120	
215 Déficit et résultat antérieurs	120		120	0.00
<b>Actif immobilisé</b>	120		120	
<b>Autres créances</b>	2 147	1 836	311	16.91
44561 TVA déductible sur l'épave	340	70	410	444.77
44586 Taxes sur le chiffre d'affaires sur la	70	70		0.00
455#LC LAFONT CHRISTOPHE	1 696	1 696		0.00
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	15	15		0.00
508 Autres valeurs mobilières de placement	15	15		0.00
<b>Disponibilités</b>	18 088	20 513	(2 425)	-11.82
5121 Banque principale	18 088	20 513	(2 425)	-11.82
<b>Actif circulant + comptes de régularisati</b>	20 250	22 364	(2 115)	-9.46
<b>Total général Actif</b>	20 370	22 364	(1 995)	-8.92
<b>Capital social ou individuel</b>	100	100		0.00
1013 Capital souscrit - appelé, versé	100	100		0.00
<b>Réserve légale</b>	10	10		0.00
1061 Réserve légale	10	10		0.00
<b>Report à nouveau</b>	21 834	22 508	(674)	-2.99
110 Report à nouveau (solde créditeur)	21 834	22 508	(674)	-2.99
<b>Résultat de l'exercice</b>	(2 091)	(674)	(1 417)	-210.28
<b>Capitaux propres</b>	19 854	21 944	(2 091)	-9.53
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	516	420	96	22.86
4011#AES AES	96		96	0.00
40#1 Fournisseurs	420	420		0.00
<b>Dettes et comptes de régularisati</b>	516	420	96	22.86
<b>Total général Passif</b>	20 370	22 364	(1 995)	-8.92

## Detail du compte de résultat simplifié

Rubriques	01/01/2023	01/01/2022	Variation	
	31/12/2023	31/12/2022		
	12	12	Montant	%
<i>Produits d'exploitation hors T</i>				
<b>Autres charges externes</b>	<b>1 736</b>	<b>501</b>	<b>1 235</b>	<b>246.49</b>
604 Achats d'articles et prestations de services	540	490	450	128.51
6132 Locations immobilières	480		480	0.00
6227 Frais d'actes et de contentieux	192		192	0.30
6231 Annonces et insertions	80		80	0.00
6275 Frais bancaires	143	151	32	21.32
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>355</b>	<b>173</b>	<b>182</b>	<b>105.20</b>
63511 Contribution économique territoriale	355	173	182	105.20
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>2 091</i>	<i>674</i>	<i>1 417</i>	<i>210.22</i>
<i>Résultat d'exploitation</i>	<i>(2 091)</i>	<i>(674)</i>	<i>(1 417)</i>	<i>-210.22</i>
<b>Produits financiers</b>				<b>33.33</b>
766 Gains de change financier				0.00
768 Autres produits financiers				-100.00
<i>Bénéfice ou perte</i>	<i>(2 091)</i>	<i>(674)</i>	<i>(1 417)</i>	<i>-210.28</i>

Sas 2 L

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €uros (Mille euros)

Siège social : Chez AAES

540 CH DE LA PLAINE

06 250 MOUGINS

RCS CANNES sous le numéro 880 151 816

## PROCES-VERBAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/05/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

ET LE 15 MAI

A 8 HEURES

Les associés de la société sus désignée se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation régulière de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée, en entrant en séance.

Sont présents

### **Mme LAFONT Sandrine**

Propriétaire de quarante neuf parts

49 parts

### **Monsieur LAFONT Christophe**

Propriétaire de cinquante et une parts

51 parts

L'intégralité des parts sociales, soit CENT (100) parts étant représentées, les associés peuvent en conséquence valablement délibérer en assemblée ordinaire.

La séance est ouverte sous la présidence de M LAFONT Christophe, président présent et acceptant. Le président rappelle l'ordre du jour.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Examen du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- 2- Approbation de ces comptes, affectation des résultats
- 3- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du NCC et approbation de ces conventions
- 4- Questions diverses
- 5- Pouvoir pour les formalités légales

Le président dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- La feuille de présence
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2023
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance
- Le texte du projet des résolutions.

Il précise que les associés ont eu parfaite connaissance de ces divers documents, dans les délais prévus par la loi ce que reconnaît chaque membre de l'assemblée.

Enfin la discussion est ouverte

Personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

#### **Première résolution :**

L'assemblée générale approuve le mode de convocation verbale utilisée par la gérance, la considérant comme valable et renonce à se prévaloir de toutes prohibitions ou nullités y afférentes

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **Deuxième résolution :**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos du 31 décembre 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos du 31 décembre 2023 lesquels font apparaître une perte de -2091 € et donne en conséquence quitus à la gérance de l'exercice de son mandat pour l'exercice écoulé

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **Troisième résolution :**

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à -2091 € de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau pour -2091 € dont le montant s'élève ainsi à 19 743 €

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.*

#### **Quatrième résolution :**

L'assemblée générale constate que le président n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice 2023.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.*

**Cinquième résolution :**

L'assemblée générale vu les résolutions qui précèdent, délègue tous pouvoirs à la gérance avec faculté de substitution, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales rendue nécessaires par les dispositions présentement adoptées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés.*

**Clôture :**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, et de tout ce que dessus, dressé le présent procès-verbal signé après lecture.

**M LAFONT CHRISTOPHE**



**M LAFONT SANDRINE**

